APPEL À PROJET DISPOSITIF DE L'UE

Conseils individuels bovin viande

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise
- #Établissement public
- #Organisation professionnelle

Domaines secondaires

- #Agriculture

Ce dispositif d'accompagnement des agriculteurs par l'accès aux conseils individuels s’adresse aux organismes compétents labellisés en Nouvelle-Aquitaine intervenant dans le domaine du conseil en filière bovin viande et issus des réseaux suivants : réseau de la Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine, réseau des Chambres d’agriculture ou réseau associatif.

Objectif

Réalisation du conseil bovin viande comprenant obligatoirement deux entrées thématiques :

- 1 entrée coût de production obligatoire,
- 1 entrée thématique au choix : transition agroécologique / engraissement / alimentation et autonomie fourragère / productivité du troupeau.

Calendrier

Date clôture de l'appel à projet : 20 novembre 2026

Bénéficiaire

Les financements publics accompagnant cette opération s’adressent aux demandeurs personnes morales publiques ou privées intervenant dans les domaines du conseil individuel en filière bovin viande qui ont été labélisées à la suite de l’Appel à Candidatures régional de 2026 (ouvert du 08/06/2026 au 10/07/2026).

Montant

Le conseil bovin viande s’appuiera sur les modalités de mise en œuvre suivantes :

- **Conseil individuel exclusif** *(conseils collectifs inéligibles)* avec une intervention comprenant le temps de préparation, le temps de conseil face à face sur l’exploitation et le temps de restitution ;
- **Dépenses éligibles** : le coût du conseil reposera sur un montant d’assiette forfaitaire de 940 € par conseil *(base coût / jour de l’Option de Coût Simplifié = 470 €)*, soit une aide forfaitaire de 658 € *(taux d’aide de 70%)* par conseil ;
- **Durée du projet** pour la réalisation des conseils : 24 mois maximum pour la mise en œuvre ;
- **Règle d’un conseil bovin viande maximum** par exploitation agricole éligible sur la durée du projet.

Critères de sélection

Les organismes de conseil sélectionnées sont obligatoirement labellisées à la suite de l’appel à candidatures régional de 2026.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de la demande prend la forme d’un formulaire en ligne à compléter sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine (ouvrir l'icône ''créer mon dossier'').

Les documents annexes à joindre à la demande sont à télécharger via ce même site (rubrique ''Documents complémentaires'').

L'appel à projet est également consultable par téléchargement du document figurant en bas de page de la présente page de présentation.